

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

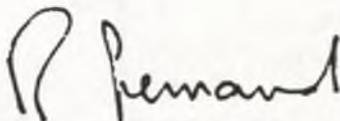
Berne, 24 novembre 1986

Chère consoeur, cher confrère,

J'ai le plaisir de vous remettre en annexe un article montrant les raisons de refuser l'initiative de l'AST, le 7 décembre prochain. Celui-ci est rayonné de manière que votre journal puisse le publier avec une bonne exclusivité régionale.

Je vous remercie de réserver un bon accueil à cet envoi. Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, chère consoeur, cher confrère, mes cordiales salutations.

COMITE ROMANDE CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER
Le responsable du service de presse



Raymond Gremaud

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

Nouvel impôt routier

TROP C'EST TROP!

L'initiative "pour une juste imposition du trafic des poids lourds", lancée par l'Association suisse des transports et qui sera soumise au verdict des citoyens le 7 décembre prochain, est superflue. Elle crée, une insécurité certaine pour les poids lourds suisses et étrangers.

Faut-il rappeler que l'introduction de la taxe poids lourds actuelle n'est pas allée sans poser de problèmes dans nos relations avec l'étranger. C'était d'ailleurs une des raisons qui ont poussé un certain nombre de milieux à s'y opposer. Le Conseil fédéral, à l'époque, n'avait pas été sensible à cette argumentation. Mais il est, aujourd'hui, contraint de reconnaître que ces problèmes sont réels.

Les auteurs de l'initiative visent plusieurs objectifs. Pour eux, il s'agit entre autres d'éliminer les distorsions de concurrence entre le rail et la route et d'endiguer l'accroissement du trafic lourd.

Mais en Suisse, de nombreuses localités sont à l'écart du réseau ferroviaire. L'initiative provoquerait de graves inégalités de traitement entre les diverses régions de notre pays. En effet, l'utilisation des camions est un besoin vital pour ravitailler les régions de montagne, non desservies par le rail. Sans trafic utilitaire, le développement économique serait tout simplement impossible.

L'initiative de l'AST n'apporte rien de nouveau en matière de politique des transports. En revanche, les dispositions de l'initiative sont claires en ce qui concerne les conséquences financières de la taxe forfaitaire qui serait introduite dans un premier temps. Actuellement, la taxe est au minimum de 500 francs, au maximum 3'000 francs. Ces limites seraient portées, selon les initiants, à 500 et 10'000 francs. Chaque année, ces montants seraient augmentés d'un dixième jusqu'à atteindre le double des montants initiaux, soit respectivement 1'000 et 20'000 francs.

/

Trop, c'est trop! (suite)

Tout ceci est bien joli, mais qui paiera la facture ? Les consommateurs, d'abord, sur qui seront reportés les frais généraux des entreprises. Ensuite sur les transporteurs et leur personnel, car ployant sur les charges croissantes, certaines entreprises ne pourraient plus continuer leurs activités. Et ces conséquences seraient encore aggravées par le fait que les transporteurs étrangers étant également touchés, leurs pays renforceraient leurs représailles. Ce qui veut dire que ce sont nos relations avec les pays étrangers qui en souffriraient. On ne peut, en effet, prôner la liberté des échanges et introduire des taxes prohibitives grevant les transports routiers internationaux.

On le voit, l'initiative est illogique et financièrement inacceptable. Les redevances exigées par les initiants n'ont plus rien à voir avec la nécessité de couvrir les coûts du trafic des poids lourds; elles sont clairement destinées à décourager le transport par route au profit du transport par rail.

Pour un développement sain de notre économie, l'initiative de l'AST doit être balayée par un "non" catégorique le 7 décembre prochain.

L. M.